



***CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2024
COMPTE RENDU SOMMAIRE***

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 26/09/2024 s'est réuni le jeudi 3 octobre 2024, Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de MELUN, sous la présidence de Monsieur Kadir MEBAREK, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

PRESENTS :

M. Kadir MEBAREK, **Maire**

M. Henri MELLIER, Mme Marie-Hélène GRANGE, M. Noël BOURSIN, Mme Brigitte TIXIER, M. Mathieu DUCHESNE, Mme Monique CELLERIER, M. Emmanuel ADJOUADI, Mme Aude ROUFFET, M. Baytir THIAW, Mme Eliana VALENTE (à partir du point n° 4), **Adjoints**

Mme Amélia FERREIRA DE CARVALHO, Mme Andrianasolo RAKOTOMANANA, M. Michel ROBERT, M. Gilles RAVAUDET, Mme Pascale GOMES, Mme Odile RAZE (jusqu'au point n° 10), M. Giovanni RECCHIA, M. Guillaume DEZERT, Mme Semra KILIC, M. François LEFEVRE (à partir du point n° 5), M. Charles HUMBLLOT, Mme Aude LUQUET, Mme Bénédicte MONVILLE (à partir du point n° 5), Mme Cécile PRIM, Mme Fatiya MOTHAY, M. Eric TORTILLON, Mme Catherine ASDRUBAL (à partir du point n° 5), M. Philippe MARTIN, Mme Ségolène DURAND, **Conseillers Municipaux**

ABSENTS EXCUSES :

Mme Eliana VALENTE (jusqu'au point n° 3), M. Mohammed HADBI, M. Jason DEVOGHELAERE.

REPRESENTES :

Mme Catherine STENTELAIRE donne pouvoir à M. Baytir THIAW
M. Christopher DOMBA donne pouvoir à Mme Monique CELLERIER
Mme Marie-Liesse DUPUY donne pouvoir à M. Kadir MEBAREK
M. Louis VOGEL donne pouvoir à Mme Brigitte TIXIER

Mme Odile RAZE donne pouvoir à M. Mathieu DUCHESNE (à partir du point n° 11)
M. Mourad SALAH donne pouvoir à Mme Aude ROUFFET
M. Olivier PELLETIER donne pouvoir à Mme Marie-Hélène GRANGE
Mme Angélique DEHIMI donne pouvoir à M. Henri MELLIER
M. François LEFEVRE donne pouvoir à M. Emmanuel ADJOUADI (jusqu'au point n° 4)
Mme Sylvie BORDEAUX donne pouvoir à Mme Aude LUQUET
M. Khalid OBEIDI donne pouvoir à M. Charles HUMBLLOT
Mme Bénédicte MONVILLE donne pouvoir à M. Eric TORTILLON (jusqu'au point n° 4)
Mme Céline GILLIER donne pouvoir à Mme Cécile PRIM
Mme Catherine ASDRUBAL donne pouvoir à M. Philippe MARTIN (jusqu'au point n° 4)
M. Michaël GUION donne pouvoir à Mme Ségolène DURAND

SECRETAIRE : Emmanuel ADJOUADI

Le Conseil Municipal a :

1. Désigné Monsieur Emmanuel Adjouadi en qualité de Secrétaire de séance.
2. Pris acte de l'installation de Madame Fatiya Ammad MOTHAY dans ses fonctions de Conseillère Municipale.
3. Approuvé le Compte-rendu Analytique de la séance du 27 juin 2024.
4. Pris acte du Compte-rendu des décisions du Maire et des marchés.
5. Approuvé le Plan Local d'Urbanisme 2024-2035.
6. Décidé, en application de l'article R. 421-12 du Code de l'Urbanisme, de soumettre les travaux d'édification d'une clôture à déclaration préalable sur l'intégralité de son territoire, protégé ou non protégé au titre du site patrimonial remarquable, du champ de visibilité des monuments historiques ou de sites inscrits.
7. Instauré l'obligation de dépôt de déclaration préalable pour les travaux de ravalement de façades pour tout ou partie de bâtiment sur l'ensemble du territoire communal, en application de l'article R. 421-17-1 du Code de l'Urbanisme ; et Décidé l'applicabilité de cette obligation de déclaration préalable sur l'intégralité du territoire couvert par le Plan Local d'Urbanisme, dès l'entrée en vigueur de ce dernier.
8. Maintenu l'obligation d'obtenir une autorisation de permis de démolir pour les travaux ayant pour objet de démolir ou de rendre inutilisable tout ou partie d'une construction située sur le territoire communal de Melun ; et Instauré ladite obligation sur tous les secteurs urbanisés, agricoles, naturels et forestiers couverts ou non par le périmètre du site patrimonial remarquable constituant une servitude d'utilité publique opposable aux administrés et personnes publiques.

9. Institué le droit de préemption urbain renforcé à l'ensemble des aliénations et cessions des biens mentionnés à l'article L. 211-4 du Code de l'Urbanisme sur les périmètres et secteurs classés en zone urbaine et en zone urbaine au Plan Local d'Urbanisme.
10. Prononcé le déclassement par anticipation du domaine public communal de la propriété le cinéma les Variétés et du transformateur EDF, parcelles cadastrées BC n° 233 et BC n° 468 situées 20 boulevard Chamblain à Melun.
11. Voté les écritures comptables d'ordre non budgétaires concernant l'amortissement des biens 202201-00018, 202201-00123, 202201-00204, 202201-00268, 202201-00400, 202201-00454, 202201-00456 ET 202201-00502.
12. Voté l'apurement de cette subvention par une écriture comptable non budgétaire.
13. Autorisé l'allocation en « créances éteintes » de titres pour un montant de 2 541,08 €.
14. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 152219 d'un montant total de 4 543 000€ à 3F Seine et Marne destiné à financer l'acquisition en VEFA de 37 logements situés 19-23 rue de la Chasse à Melun.
15. Accordé sa garantie d'emprunt à hauteur de 100 % du prêt n° 164026 d'un montant total de 7 267 000€ à Mon Logis destiné à financer l'acquisition en VEFA de 29 logements situés rues Linné et Charles Péguy.
16. Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la piscine municipale d'un montant de 140 966 €.
17. Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, pour la saison 2024/2025, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement du Conservatoire de musique et de danse « Les Deux Muses » d'un montant de 46 500 €.
18. Accepté le versement par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, au titre de la période du 1er septembre 2024 au 31 août 2025, du fonds de concours pour le fonctionnement de l'équipement de la médiathèque « L'Astrolabe » d'un montant de 430 681 €.

19. Abrogé la délibération n° 2024.02.6.6 du 1er février 2024 approuvant le projet de création d'une antenne de Police Municipale à proximité de la gare au titre des opérations d'investissement 2024 éligibles à Toute Subvention Etat ; et Approuvé le projet présenté au titre des opérations d'investissement 2024, éligible à Toute Subvention Etat 2024.
20. Approuvé le projet présenté au titre des opérations d'investissement 2024, éligible au dispositif Fonds Vert 2024 – Recyclage Foncier.
21. Approuvé la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne visant à faciliter le financement de la reconstruction et de la réfection des bâtiments dégradés ou détruits au cours des violences urbaines survenues du 27 juin au 5 juillet 2023.
22. Accordé une subvention complémentaire d'un montant de 33 203 euros au CCAS au titre de l'exercice 2024.
23. Approuvé la convention d'habilitation à conclure avec la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.
24. Approuvé la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles élémentaires d'Avon à hauteur de 520.08 € pour un enfant melunais pour l'année scolaire 2023-2024, renouvelable une fois.
25. Approuvé la convention, à conclure entre la Ville et l'établissement scolaire Sainte-Marie, relative au mandat de maîtrise d'ouvrage pour la reconfiguration de l'entrée située à l'arrière de l'école.
26. Régularisé les emprises foncières sur le quartier de Montaigu.
27. Approuvé le projet d'Avenant n° 1 à la convention Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) « Réhabilitation du centre ancien de Melun », ci-annexé, portant prolongation de l'OPAH-RU du centre-ville de Melun pour la période 2025-2026.
28. Décidé d'acquérir auprès d'Habitat 77 la venelle dite Allée Coty située sur la parcelle AE n° 492, d'une emprise d'environ 1 541 m², au prix de 1 euro symbolique.
29. Approuvé l'avenant n° 6 au Traité de Concession d'Aménagement – opération de redynamisation du centre-ville de Melun.

30. Accordé une subvention de 30 % de l'investissement éligible TTC, plafonné à 5 000 €, et majorée de 20 %, soit 6 000 € à la SCI DES MARMOUSETS représentée par Madame Bernadette PETIT et Monsieur Michel PETIT pour le projet de ravalement de la façade de l'immeuble situé au 1 rue Bancel.
31. Approuvé le tarif de 6 € TTC par élève pour 1 heure d'intervention artistique sur la base de la grille tarifaire en vigueur et des tarifs pratiqués dans le secteur public.
32. Approuvé la convention de partenariat ci-annexée, à conclure entre la Ville de Melun pour sa médiathèque Astrolabe, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Seine-et-Marne (SPIP 77) et le Centre de Détention de Melun pour l'année 2024.
33. Accordé une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 664,67 € à Monsieur François Xavier Massonnot, pour le projet de rénovation de son établissement DES PAGES ET DES RÊVES situé 19 rue du Général de Gaulle ;
Accordé une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 584,00 € à Monsieur Lionnel Lelong, pour le projet de rénovation de son établissement DESSANGE situé 20 rue du Général de Gaulle ;
Accordé une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 5 000,00 € à Monsieur Arnaud Romain, pour le projet de rénovation de son établissement JOJO DOUGH situé 17 rue René Pouteau ;
Accordé une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 2 493,42 € à Monsieur Laurent Coudret, pour le projet de rénovation de son établissement PLANET SPORTS situé 39 rue Saint Aspais ;
Accordé une subvention de 40 % de l'investissement éligible hors taxes soit 1 124,00 € à Madame Elodie Pinart, pour le projet de rénovation de son établissement QIPAO situé 7 rue du Général de Gaulle.
34. Décidé la mise en location-gérance du fonds de commerce sis 35 rue René Pouteau à Melun, afin de permettre à la Ville de déléguer la gestion du fonds à la société Madame Natacha MINATCHY qui l'exploitera à ses risques et périls.
35. Approuvé la convention de financement par fonds de concours du système d'infrastructure mutualisée du système d'information.
36. Autorisé Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'établissement Seine et Marne Attractivité pour l'obtention d'une participation de 5 000 € au titre de la manifestation « Melun Fête son Brie » - Edition 2024.
37. Approuvé l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financements pour les accueils périscolaires ; ainsi que l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financements pour les accueils extrascolaires.

38. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « les Dauphins ».
39. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « la Coccinelle ».
40. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « les Lutins ».
41. APPROUVE les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la halte-garderie « les Poussinets - Loupiots ».
42. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « les Bouts d'Chou ».
43. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « les Pitchouns ».

44. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « les Bambins ».
45. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : - Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « les Oursons ».
46. Approuvé les termes de l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement portant sur : Subvention des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant – Prestation de Service Unique (PSU) – Bonus « mixité sociale » - Bonus « inclusion handicap » - Bonus Territoire (CTG) – Bonus « trajectoire développement » - Financement des journées pédagogiques – Financement des heures de préparation à l'accueil – Bonus attractivité – Linéarisation de la PSU – pour la période 2024 – 2025 pour la crèche « les Colibris ».
47. Approuvé les conventions de mise à disposition des façades d'immeubles privés du secteur de l'Almont en vue de l'installation de caméras de vidéoprotection, à conclure entre la Ville de Melun, FSM et le Conseil Syndical de la copropriété du 52 boulevard de l'Almont à Melun.
48. Décidé de saisir la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour avis sur le projet de délégation de service public pour l'occupation, la gestion et l'exploitation d'une chambre funéraire municipale.
49. Approuvé le projet de règlement de fonctionnement des Résidences Autonomie actualisé.
50. Approuvé les termes des contrats de séjour permanent des Résidences Autonomie Yvonne de Gaulle et Blanche de Castille.
51. Approuvé les termes des contrats de séjour pour hébergement temporaire des Résidences Autonomie Yvonne de Gaulle et Blanche de Castille.
52. Autorisé la SEM Aménagement 77 à souscrire, à hauteur de 200 000 euros, une participation au capital d'une Société par Actions Simplifiée (SAS) pour le projet d'offre immobilière à destination des entreprises, à constituer avec comme associé la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI 77).

53. Créé différents emplois permanents au tableau des effectifs.
54. Confirmé le remboursement au réel des frais de repas des agents en mission.
55. Approuvé la convention de gestion à conclure entre la Commune et le Centre de Gestion 77 ayant pour objet le suivi du marché d'assurance statutaire, le conseil et l'assistance dans l'exécution de ce marché.
56. Approuvé les termes des conventions relatives à l'organisation des concours et examens professionnels par le Centre de Gestion 77 pour les années 2024 et 2025.

Le présent compte rendu est affiché en exécution de l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

Kadir MEBAREK